



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **15 MAI 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0123**

Objet : Kiosque du camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse - Tarifs applicables à compter du 18 mai 2023

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 54
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 20
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

17 MAI 2023

et publié le

17 MAI 2023

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le lundi 15 mai 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 09 mai 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Franck SOMME, François STEFANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Patricia BELLINI à Cécile ROBIN, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Agnès DUPON à Robert MONNET, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Mylène JACQUIN à Martine KOHLY, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Adrian RAFFIN à Michel BASSET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Annie TANI à Serge POMMELET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Monsieur le Président rappelle la réinternalisation de la gestion du camping et du snack de la base de loisirs de La Terrasse depuis le 1^{er} mars 2023.

Dans ce cadre, il est rappelé que le snack est en cours de réhabilitation et sera indisponible cet été. Afin de proposer une prestation minimale aux campeurs, il est envisageable d'utiliser un bâtiment type chalet situé à l'entrée du camping pour en faire un kiosque servant boissons et nourriture simples à élaborer.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'adopter la tarification suivante applicable à compter du 18 mai 2023 :

Ventes kiosque camping			
	Prix de vente		
	Taux TVA	TVA	TTC
Glaces (Miko ou gamme équivalente)			
Magnum	10%	0,26 €	2,90 €
Cornetto	10%	0,22 €	2,40 €
Cornetto à l'italienne	10%	0,25 €	2,70 €
Solero 90 ml	10%	0,24 €	2,60 €
Solero 65% fruits - 68 ml	10%	0,19 €	2,10 €
Pot BenJerry's 100 ml	10%	0,29 €	3,20 €
Bâtonnet BenJerry's	10%	0,29 €	3,20 €
Calippo 105 ml	10%	0,16 €	1,80 €
Rocket 55ml	10%	0,10 €	1,10 €
Smile chocolat	10%	0,10 €	1,10 €
Twister sirène	10%	0,12 €	1,30 €
Maxi super twister	10%	0,16 €	1,80 €
Cône Elsa Reine des neiges	10%	0,20 €	2,20 €
Maxi push up Haribo	10%	0,20 €	2,20 €
Captain America	10%	0,18 €	2,00 €
Boissons			
Canettes soft	10%	0,20 €	2,20 €
Eau plate 50 cl	10%	0,09 €	1,00 €
Eau plate 150 cl	10%	0,14 €	1,50 €
Eau gazeuse 50 cl	10%	0,09 €	1,00 €
Eau gazeuse 150 cl	10%	0,14 €	1,50 €
Bière canette	20%	0,55 €	3,00 €
Jus de fruits 33 cl Pago	10%	0,20 €	2,20 €
Jus de fruits 20 cl Pago	10%	0,12 €	1,30 €
Smoothies hors boost	10%	0,39 €	4,30 €
Smoothie boost	10%	0,45 €	5,00 €
Café espresso	10%	0,09 €	1,00 €
Chocolat chaud - thé	10%	0,18 €	2,00 €
Snack			
Frites petite portion - 200 g	10%	0,27 €	3,00 €
Frites grande portion - 400 g	10%	0,45 €	5,00 €
Galette salée	10%	0,73 €	8,00 €
Tacos	10%	0,64 €	7,00 €
Panini hors jambon - mozza	10%	0,59 €	6,50 €
Panini jambon - mozza	10%	0,55 €	6,00 €
Hot-Dog maxi saucisse bœuf	10%	0,73 €	8,00 €
Corn-dog	10%	0,36 €	4,00 €
Croque Brasserie 250 g	10%	0,68 €	7,50 €
Croque toast 180 g	10%	0,32 €	3,50 €
Boîtes chaudes délice d'enfance et lasagnes végétariennes**	10%	0,73 €	8,00 €
Boîtes chaudes lasagnes bolognaise	10%	0,82 €	9,00 €
Boîtes chaudes autres	10%	0,91 €	10,00 €
Crêpe sucre	10%	0,27 €	3,00 €
Gaufre de Bruxelles	10%	0,27 €	3,00 €
Supplément coulis ou chantilly	10%	0,09 €	1,00 €
Muffin	10%	0,36 €	4,00 €
Pastel de nata	10%	0,16 €	1,80 €
Chips 30 g	10%	0,14 €	1,50 €
Chips 125 g	10%	0,27 €	3,00 €
En formule (galette, tacos, panini, hot-dog, croque + frites), réduction de 1 € TTC sur les frites 200 g, soit 2 € TTC la portion			
Boulangerie			
Croissant	10%	0,11 €	1,20 €
Pain au chocolat	10%	0,11 €	1,20 €
Baquette	10%	0,15 €	1,60 €
Formule petit déjeuner (boisson chaude, jus d'orange, viennoiserie)	10%	0,41 €	4,50 €

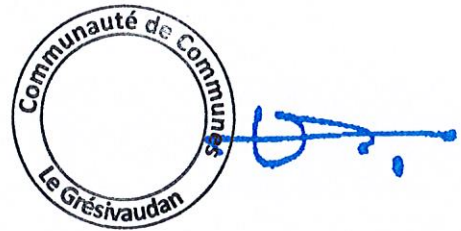
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **15 MAI 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

